Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié en ligne le 21/04/2026
ID : 040-244000865-20260415-20260415D26-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 15 AVRIL 2026 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 49
absents représentés : 9
absents excusés :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Régis GELEZ.

Présents :

M. Pierre FROUSTEY, Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Claude DAULOUEDE, M. Pierre LAFFITTE, M. Louis GALDOS, M. Jean-François MONET, M. Sylvie DE ARTECHE, M. Philippe SARDELUC, M. Pierre PECASTAINGS, M. Francis BETBEDER, M. Dominique DUHIEU, M. Bertrand DESCLAUX, M. Éric LARROQUETTE, M. Alexandre LAPEGUE, M. Alain SOUMAT, M. Jérôme PETITJEAN, M. Régis GELEZ, Mme Emmanuelle BRESSOUD, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU, Mme Nathalie DARDY, M. Régis DUBUS, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Damien NICOLAS, M. Olivier PEANNE, Mme Kelly PERON, M. Mickael WALLYN, M. OLIVIER BEGUÉ, Mme Evelyne BOUCLEY, M. Étienne CARRERE, Mme Stéphanie CHESSOUX, M. Antoine COELHO, M. Thierry DUCRET-DESBIEY, Mme Christelle FERRANDIS, Mme Céline FOURNIER, Mme Jean-Franck GELIBERT, Mme Laeticia GIBARU, M. Dominique GRAIRE, Mme Cindy HERVE, Mme Ludivine LABEYRIE, M. Christian LAJUS, Mme Wendy LAMOTTE, M. Frédéric LARRIEU, Mme Mélyssa LELONG, M. David LYS, M. Philippe MAGIEU, Mme Sarah PITOT, Mme Sandrine QUIGNARD, M. Philippe SAINT-MARTIN, Mme Julia SASSI-CZERNIEJEWSKI.

Absents représentés :

M. Mathieu DIRIBERRY donne procuration à M. Régis DUBUS, Mme Séverine DUCAMP donne procuration à M. Pierre LAFFITTE, M. Quentin BENCHETRIT donne procuration à M. Régis GELEZ, Mme Christelle DUBOS donne procuration à Mme Stéphanie CHESSOUX, M. David LALANNE donne procuration à Mme Nathalie DARDY, Mme Marie-Christine LANZUTTI donne procuration à M. Mickael WALLYN, M. Cédric LARRIEU donne procuration à M. Jérôme PETITJEAN, Mme ANNE MATTER donne procuration à M. OLIVIER BEGUÉ, Mme Lisa SARRADE donne procuration à M. Alain SOUMAT.

Absents excusés : .

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DARDY.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié en ligne le 21/04/2026
ID : 040-244000865-20260415-20260415D26-DE

OBJET : SPORT - CULTURE - JEUNESSE - Attribution de subventions au titre de la politique culturelle pour l'année 2026
Rapporteur : Monsieur Philippe MAGIEU

La Communauté de communes soutient les initiatives culturelles portées par les acteurs du territoire, qu'il s'agisse des associations ou des communes organisatrices de manifestations. À ce titre, elle peut attribuer des subventions afin d'accompagner la réalisation d'événements, de projets ou de manifestations culturelles.

Les manifestations culturelles contribuent à la vitalité du territoire et à la richesse de la vie locale. Elles participent à l'animation du territoire, au développement du lien social et à la valorisation de l'identité communautaire. En attirant un public varié, elles contribuent également à renforcer l'attractivité du territoire.

Dans ce cadre, les associations et les communes sont invitées à transmettre leurs demandes de subvention avant la fin du mois de janvier de l'année N. Les dossiers reçus font ensuite l'objet d'une instruction par les services et sont examinés au cours du premier trimestre de l'année d'organisation des manifestations.

Au regard des demandes déposées et des projets présentés, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer les subventions conformément aux tableaux ci-après :

MANIFESTATION	PORTEUR DE PROJET	LIEU DE LA MANIFESTATION	MONTANT
Scènes et médiations	Landes Musiques Amplifiées	MACS	40 000 €
Projet culturel et pédagogique	Centres Musicaux Ruraux	MACS	13 000 €
Projet culturel	Scène aux champs	Saubrigues	25 000 €
Enseignement des arts du cirque	École de cirque Galaprini	MACS	10 000 €
Tiers-lieu pluridisciplinaire Kontainer	Androphyne Kontainer	Angresse et MACS	10 000 €
Promotion de la lecture et de la littérature jeunesse	Lire sur la vague	Soorts-Hossegor et Seignosse	10 000 €
Festival BD et arts graphiques	Labenne en bulles	Labenne	2 500 €
Festival Opéra des Landes	Association pour l'Art Lyrique en Aquitaine	Soustons et MACS	22 000 €
Concerts de musique classique	Mélomanes Côte Sud	Soorts-Hossegor et MACS	2 500 €
Banana festival	Enjoy promotion	Labenne	2 000 €
Festival de musiques actuelles	C'Rock Maïs	Messanges	1 500 €
Little festival et street art tour	Little is better	Soorts-Hossegor, Seignosse et Capbreton	5 000 €

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié en ligne le 21/04/2026
ID : 040-244000865-20260415-20260415D26-DE

Saison culturelle	Le Circus	Capbreton	3 000 €
Festival artistique de valorisation du patrimoine local et de l'Adour	Festiv'Adour	Saubusse, Saint-Jean-de-Marsacq et Saint-Martin-de-Hinx	9 500 €
Festival gascon Ahuecats sud lanas	Teulera	MACS	1 000 €
Festival de théâtre - Bulles #9	Bulles & Cie	Labenne	1 000 €
Festival intergénérationnel We are family	We are culture	Soorts-Hossegor	2 000 €
Festival jeune public	Cinetyr	Saint-Vincent-de-Tyrosse	1 000 €
Epaves vivantes – exposition et mémoire maritime	Cap gouf exploration	Capbreton	1 000 €
		TOTAL ASSOCIATIONS / MANIFESTATIONS CULTURELLES	**162 000 €**

MANIFESTATION	PORTEUR DE PROJET	LIEU DE LA MANIFESTATION	MONTANT
Salon du livre	Commune de Soorts-Hossegor	Soorts-Hossegor	10 000 €
Latinossegor	Commune de Soorts-Hossegor	Soorts-Hossegor	3 000 €
Festival de jazz	Commune de Capbreton	Capbreton	10 000 €
Festival du conte	Commune de Capbreton	Capbreton et MACS	10 000 €
Projet chorégraphique de territoire	Commune de Soustons	Soustons et MACS	10 000 €
South Town Jazz – 10 ans	Commune de Soustons	Soustons	4 000 €
Rencontres enchantées	Commune de Saubrigues	Saubrigues	10 000 €
Salon du Polar	Commune de Vieux-Boucau	Vieux-Boucau	10 000 €
Festival Essentielles	Commune de Vieux-Boucau	Vieux-Boucau	4 000 €
		TOTAL COMMUNES / MANIFESTATIONS CULTURELLES	**71 000 €**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié en ligne le 21/04/2026
ID : 040-244000865-20260415-20260415D26-DE

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10, modifiée ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021, 28 mars 2024 et 4 février 2026, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil communautaire du 1er décembre 2022 et applicable depuis le 1er janvier 2023 ;

VU le règlement d'attribution des subventions culturelles, modifié par les délibérations du 6 décembre 2018, du 3 février 2022 et du 28 novembre 2024 ;

VU la séance de l'atelier « culture » en date du 4 mars 2026 portant sur les subventions culturelles ;

CONSIDÉRANT que les actions organisées à l'initiative des associations et communes précitées participent pleinement du développement de l'offre culturelle sur le territoire intercommunal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DÉCIDE DE :

- approuver l'attribution, dans les conditions mentionnées dans les tableaux ci-dessus, des subventions et des participations aux projets culturels pour l'année 2026, pour un montant total de 233 000 euros,

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente,

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget primitif 2026, articles 657341 et 65748.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud
Séance du 15 avril 2026
Délibération n° 20260415D26

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié en ligne le 21/04/2026
ID : 040-244000865-20260415-20260415D26-DE

Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 15 avril 2026

Le président,
Régis GELEZ

